

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 6 mai 2020



Convocation adressée le 27 avril 2020
Compte rendu affiché le 20 mai 2020
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 8

L'an deux mille vingt, le six du mois de mai, à 14h, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 27 avril 2020 par Monsieur Loïc GRABER, président, s'est réuni salle Berlioz et par vidéo conférence, au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire, sous la présidence de Monsieur Loïc GRABER.

Présents physiquement : Loïc GRABER, Béatrice GAILLIOUT, Luc LAFOND
Présents vidéo conférence : Inès DE LAVERNEE, Joëlle SANGOUARD, Loïc CHABRIER
Absents : Guy CORAZZOL, Blandine REYNAUD
Absents excusés : Corinne IEHL, Myriam PICOT, Jérôme MALESKI, Thomas RUDIGOZ
Procuration : Myriam PICOT à Loïc CHABRIER
Thomas RUDIGOZ à Loïc GRABER
Jérôme MALESKI à Loïc GRABER

Secrétaire : Béatrice GAILLIOUT

Décision modificative n° 1 – Budget 2020

Rapporteur : Loïc GRABER

Le compte administratif de l'exercice 2019, précédemment adopté, fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 714.885,29 € et un résultat d'investissement d'un montant de 309.030,39 €.

Les propositions budgétaires suivantes sont présentées pour inscription au budget de l'exercice 2020.

1. Section d'investissement
 - Inscription du résultat de clôture d'investissement 2019 : 309.030,39 € à l'article 001 de la nomenclature comptable M 14 « solde d'exécution d'investissement reporté »
2. Section de fonctionnement
 - Inscription du résultat de clôture de fonctionnement 2019 : 714.007,55 € à l'article 002 de la nomenclature comptable M 14 « excédent antérieur reporté de fonctionnement »

Ces résultats cumulés de fonctionnement vise à :

- Des ouvertures de crédits en dépenses relatives aux opérations suivantes dans le cadre du fonctionnement normal de l'établissement :
 - o Assurer les coûts de fluides tout au long de l'année civile ;
 - o Garantir le bon entretien des instruments de musique ;
 - o Rémunération des intervenants de la saison publique (2^{ème} semestre 2020) ;
 - o Remboursements de crédits sur exercices antérieur et présent (i. e. crédits non bancaires) ;
 - o Gestion des frais bancaires (pertes de change) ;

- Des ouvertures de crédits liées à la crise sanitaire :
 - o Prestations de service relatives au bâtiment ;
 - o Fournitures et équipements individuels de protection ;
 - o Dépenses de personnel.

Le comité syndical,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 14 janvier 2020 relative à l'adoption du budget primitif 2020,

A l'unanimité,

✓ **décide** les ouvertures de crédits suivants en section de fonctionnement et en section d'investissement :

Section de fonctionnement

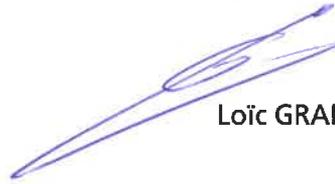
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
011	6021	Consommation des Fluides	47 000,00 €	002	Excédent antérieur reporté	714 007,55 €
011	61558	Entretien des instruments	44 000,00 €			
011	6226	Honoraires d'intervenants	22 000,00 €			
011	611	Crise sanitaire : Prestations de service	20 000,00 €			
011	60632	Crise sanitaire : Equipement de protection	25 000,00 €			
012	64131	Crise sanitaire : Dépenses de personnel	50 000,00 €			
66	627	Frais bancaires	100,00 €			
67	673	Remboursement de crédits exercice antérieur	3 000,00 €			
67	678	Remboursement de crédits exercice en cours	4 000,00 €			
	022	Dépenses imprévues	498 907,55 €			
TOTAL			714 007,55 €	TOTAL		714 007,55 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
020	Dépenses imprévues	309 030,39 €	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	309 030,39 €
		309 030,39 €	TOTAL		309 030,39 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Président,



Loïc GRABER